

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
du jeudi 26 juin 2014  
à 9H30 à La Roche Bernard

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 26 juin 2014 à 9H30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de du 1<sup>er</sup> Vice-Président Monsieur Joseph BROHAN.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

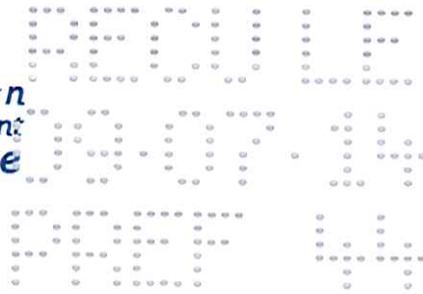
- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan donnant pouvoir à Monsieur Joseph BROHAN
- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :**

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.





**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
du jeudi 26 juin 2014  
à 9 H 30 à La Roche Bernard

**6 RESSOURCES :**

Marchés publics : procédures de dévolution

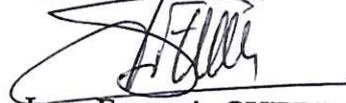
Dans sa séance du 6 septembre 2011, le Conseil d'Administration a donné délégation permanente au Président pour signer les marchés de travaux, fournitures et services passés en procédure adaptée, et les avenants n'atteignant pas 5 % du montant global des marchés.

Le tableau joint en annexe est proposé au Conseil d'Administration à titre d'information pour présenter les opérations passées depuis le 22 avril 2014, et prendre connaissance de l'objet (définition des besoins à satisfaire) et l'estimation de celles à venir.

Le Conseil d'Administration à l'unanimité a pris connaissance et approuve le tableau reprenant les procédures de dévolution en cours.

Pour Extrait Conforme

LE PRESIDENT



Jean-François GUERIN

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for the integrity of the financial system and for the ability to detect and prevent fraud. The text notes that without reliable records, it would be difficult to track the flow of funds and identify any irregularities.

2. The second part of the document outlines the specific procedures for recording transactions. It details the steps involved in entering data into the system, including the use of standardized codes and the requirement for double-checking entries. The document also discusses the importance of regular audits and reconciliations to ensure that the records are up-to-date and accurate.

3. The third part of the document addresses the challenges of implementing a robust record-keeping system. It identifies common pitfalls, such as incomplete data entry and the failure to update records in a timely manner. The text provides recommendations for overcoming these challenges, such as providing training for staff and implementing strict controls over access to the system.

4. The final part of the document concludes by reiterating the importance of a strong record-keeping system. It states that such a system is not only a requirement for regulatory compliance but also a key component of an organization's internal control framework. The document encourages all stakeholders to take responsibility for maintaining the accuracy and reliability of the records.

MARCHES 2014 supérieurs à 15 000 € HT

N° marché	Entreprise	Notification	AAPC	Estimation	Montant € HT	Montant € TTC	Avenants / Marchés complém.	Subvention	Objet	procédure
2014			AAPC BOAMP + dématérialisation (lancement prestations en oct 2014)	240 000 HT				Région Bretagne AELB	Inventaire des cours d'eau Marché alloué	Appel d'offres ouvert
2014			AAPC BOAMP fin juin 2014	68 000 ht				50% ETAT	Élaboration de deux films de sensibilisation grand public avec animations numériques 2D et 3D sur les inondations du bassin de la Vilaine et le barrage d'Arzal Marché à bons de commande	Procédure adaptée
2014			AAPC BOAMP en octobre 2014	20 000 € HT					Contrat de maintenance du système de télégestion du barrage d'Arzal TELEGESTION (Durée du contrat SAUR N° 2010-49-4 ans à compter du 1er janvier 2011, soit jusqu'au 31 décembre 2014) Téléphonie - Opérateurs	Procédure adaptée
2014	GROUPE TC (44600 ST NAZAIRE)	Notification et OS 20 mai 2014	AAPC BOAMP 31 mars 2014	90 000 maxi sur les 4 ans	75000,40 € HT pour 4 ans	90000,48 € TTC			Lot 1 - Téléphonie fixe (abonnements et consommations) accès Internet et VPN (15/07/2014 au 15/07/2018) Téléphonie	Procédure adaptée
2014	GROUPE TC (44600 ST NAZAIRE)		Consultation fin octobre 2014	30 000 €	23902 € HT pour 4 ans (20222 serveurur et 3680 maintenance)	28682,40 € TTC			Lot 2 : Amélioration et maintenance du système de téléphonie IP (15/07/2014 au 15/07/2018)	Procédure adaptée
2014									Maintenance du parc délégités SIG (années 2012-2013-2014) (cf marché 2013-31consultation fin octobre 2014)	Procédure adaptée
2014	TECHNATURA (44410 HERBIGNAC)	02/06/2014	AAPC BOAMP 22 avril 2014	30000 par an	19281 € HT la première année	23137,20 € TTC la première année			Entretien des espaces verts du barrage d'Arzal (marché à bons de commande 4 ans) Du 1er juin 2014 au 31 mai 2018	Procédure adaptée
2014	Chambre d'Agriculture 44 (44 Nantes)	20-mai-14	AAPC BOAMP 27 mars 2014	17500 TTC		27060 € TTC		Agence de l'Eau (30 %) Europe WGW (50 %) Dde 12/02/14	Etude -Evaluation de la valeur agronomique des prairies des marais de Vilaine	procédure adaptée
2014			AAPC BOAMP à lancer en octobre 2014	25 000,00 €					Contrat de maintenance électricité automatisé Industriel d'ouvrages hydrauliques et de navigation SUPERVISION Fin le 31 décembre 2014	procédure adaptée
2014			A relancer fin juin début juillet 2014 en intégrant l'usine	Inf à 100 000 € HT					Contrat de surveillance des installations de l'IAV (Prestations de gardienage et d'un service de sécurité) 1 an renouvelable 3 fois à compter du 1er octobre 2014 pour intégrer l'usine	procédure adaptée
2014	QUALICONSULT (56000 Vannes)	Notification de la tranche ferme le 16/4/2014	AAPC BOAMP 28 février	Inférieur à 90 000 (% du montant des Travaux)	27 475 € HT	32970 € TTC			Mission de Coordination SPS (catégorie 1) pour la restructuration de l'usine de production d'eau potable de Fétel	procédure adaptée

2014	16	APAVE [56338 Vannes]	Notification de la tranche ferme le 16/4/2014	AAPC BOAMP 28 février 2014	Inférieur à 90 000	(tranche ferme) + 10 720 (TC poste 3) soit 56960 € HT (TF 1,2%)				Mission de Contrôle Technique pour la reconstruction de l'usine de production d'eau potable de Férel	procédure adaptée
2014	22			Consultation 2ème semestre 2014	30 000 € HT					Etude préalable à la révision du périmètre de protection de la prise d'eau de l'usine de Férel	procédure adaptée
2014	23	ACI [56330 Rieux]	16-av-14	Consultation 3 entreprises		28602 HT	34322,4 TTC			Réparation des siphons du barrage d'Arzal réalisation des supports de tuyauterie — Galvanisation à chaud - Installation sur site et fourniture de plans	procédure adaptée
2014	25			Avis BOAMP le 12 juin 2014	1 200 000 € HT					Travaux de restructuration des conduites à l'aval des bâches d'eau traitée de l'usine de production d'eau potable du Diézet à Férel	procédure adaptée
2014	26		Prestations effectuées en interne		70000HT					Action PAPI Vlalaine : Impact du changement climatique sur la gestion du Barrage d'Arzal	
2014	28			Avis BOAMP le 23/06/2014	40 000 € TTC par lot sur la durée totale (4 ans)					Location de matériels de chantier sans chauffeur (lot 1) Location de grues de maintenance et de levage avec chauffeur (lot 2)	procédure adaptée
2014	29			Avis BOAMP le 23/06/2014	40 000 € TTC pour les 4 ans					Interventions ponctuelles de plongeurs professionnels (travaux subaquatiques)	procédure adaptée